

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE FOURNISSEURS

## GROUPE CASTEL

Conformément aux engagements pris en février 2019, le groupe SABC s'est engagée dans une démarche de Développement Durable à travers la Politique RSE du Groupe Castel, centrée sur des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux.

Dans le cadre des relations avec ses Fournisseurs, le groupe SABC entend construire un partenariat de qualité avec chaque opérateur économique intervenant pour son compte.

A ce titre et en complément des dispositions contractuelles particulières convenues, chaque Fournisseur souhaitant devenir partenaire du groupe SABC devra mobiliser les moyens nécessaires afin de :

### 1. Respecter les lois, règlements et politiques internes applicables

- Disposer d'une structure déclarée et enregistrée selon les dispositions en vigueur
- Déclarer son personnel, lui faire bénéficier de la protection sociale obligatoire dont il relève et conserver tous les documents sociaux obligatoires
- Respecter la réglementation légale et conventionnelle du travail en vigueur et en particulier :
  - ⇒ Ne pas engager de salariés en dessous de 21 ans
  - ⇒ Ne recourir à aucune forme de travail forcé et de harcèlement
  - ⇒ Respecter toutes les dispositions applicables relatives à la durée du travail, au salaire minimum et garantir le paiement des salaires
  - ⇒ Respecter les libertés syndicales et le droit à la négociation collective
- S'inscrire dans la démarche du groupe SABC en matière de collecte et de gestion des déchets.

### 2. Délivrer une prestation de qualité conforme au contrat

- Respecter les conditions de prestation définies dans le contrat commercial
- Disposer des moyens matériels adaptés et d'un personnel en nombre suffisant et formé à la nature de la prestation
- Assurer la sécurité de ses travailleurs en :
  - ⇒ Fournissant les Equipements de Protection Individuels (EPI) adaptés à la prestation et tels que prévu au contrat, sauf mention contraire dans le contrat
  - ⇒ Sensibilisant son personnel aux risques générés par la prestation
  - ⇒ Faisant respecter les consignes données par le groupe SABC

### 3. Nouer une relation de confiance, de transparence et de progrès

- Communiquer tout élément utile et signaler sans délai toute difficulté dans la relation
- Accepter tout audit mené par le groupe SABC afin de vérifier le respect des engagements convenus, conformément aux stipulations du contrat
- Respecter le Code de conduite du Groupe Castel et ne recourir à aucune forme de corruption
- Accepter l'accompagnement proposé par le groupe SABC de nature à permettre une meilleure maîtrise des conditions de déroulement de la prestation

Fait à, \_\_\_\_\_, le \_\_.\_\_.2020

*Signature du Fournisseur :*